

## Réunion de la Commission de délégation des services publics. Mercredi 4 juillet 2018

Cette commission avait pour objectif d'examiner la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement pour 2017. Cette gestion est déléguée à VEOLIA pour 12 ans (2010 – 2022). Un point avait été ajouté : un avenant (N°2) au contrat pour l'eau. Cet avenant avait été inscrit en supplément au Conseil municipal du 14 juin dernier. Nous avons demandé son report et son examen dans cette commission de délégation de services publics, demande que le maire avait validée immédiatement.

**Remarque préalable** : il est de tradition pour cette commission qui se réunit en général une fois par an, d'examiner aussi le bilan de la gestion du réseau de gaz (Gaz de France) et des ordures ménagères (SMICTOM) même si cette compétence est de la responsabilité de la communauté de communes. Ces équipements n'étaient pas à l'ordre du jour et il faut mentionner que la municipalité n'avait pas fait sa synthèse comme il se doit sur les rapports eau et assainissement : l'adjoint en charge de ces dossiers s'est contenté de lire avec de réelles difficultés les rapports de VEOLIA.

**Pour l'eau** retenons que l'efficacité du réseau est conforme (85%), que la consommation baisse (ce qui nous semble normal en regard des appels à l'économie des ressources), que les impayés augmentent. En ce qui concerne les travaux de renouvellement nous avons insisté sur plusieurs points :

- Cela relève de la compétence de la commune qui perçoit à cet effet une partie de la redevance payée par les habitants
- Les travaux de renouvellement doivent faire l'objet d'un programme pluriannuel mis au point par les services municipaux avec le gestionnaire en fonction de l'état du réseau et des perspectives de développement de la commune. Cela avait été fait par le Directeur des Services Techniques en 2012 – 2013 mais pas actualisé depuis semble-t-il.

### **Plus problématique :**

- On apprend que des travaux de renouvellement ont été confiés à VEOLIA (Rues Jean Desaché, Migeon Tissard, St Mesmin, du Moulin,...) sans mise en concurrence donc à des prix très certainement surévalués. Pas de mise en concurrence mais pas de concertation non plus à travers les commissions.
- On apprend aussi que le Bureau d'études Safège a été missionné pour étudier le renouvellement des conduites rue des Sablonnières et rue Gabriel Chavalier et lancer une consultation qui est en cours. Pas évoqué en commission non plus.
- Cerise sur le gâteau : le projet d'avenant N°2 qui prévoit de prélever chaque année 60 000€ sur les fonds attribués à la commune pour le renouvellement et de les transférer à VEOLIA afin de faire des travaux sans mise en concurrence sur la base d'un bordereau de prix « qui ne semble pas vraiment dans le contexte de la concurrence » pour utiliser des termes diplomatiques. Le prétexte évoqué par le maire pose encore plus problème : mettre de l'argent de côté pour ne pas que la communauté de communes nous la prenne en récupérant la compétence ! Il est bien évident que cela relève des affabulations car, si transfert il y a, ce ne sera que dans plusieurs années (après la fin du contrat avec VEOLIA) et que ces 60 000€ annuels VEOLIA est censé les dépenser à sa guise, donc inévitablement en remplacement des travaux d'entretien qui lui reviennent. Tout cela semble être préparé par VEOLIA en profitant de la faiblesse technique et administrative de la commune.

**Un commentaire en ce qui concerne les travaux de renouvellement** : entre ceux qui sont confiés à l'improvisé à VEOLIA, ceux qui sont cachés derrière ce transfert de 60 000€, ceux qui font l'objet d'un appel d'offres confié à Safège, on voit là les signes d'un grand désordre qui ne sert pas les intérêts financiers de la commune, bien au contraire.

Il est tellement simple de faire comme toute collectivité bien gérée :

- un inventaire exhaustif des travaux de renouvellement sur la base de l'historique du réseau, des interventions pour fuites, des projets de développement et, bien sûr, des recommandations du délégataire
- un programme avec des niveaux d'urgence
- des travaux sur appel d'offres, voire en plusieurs tranches, de façon à mobiliser au maximum les disponibilités financières et les emprunts à très faible taux actuellement.

- Et ceci bien sûr en concertation avec les commissions concernées.

### ***Epilogue***

Le point concernant l'avenant N°2 inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal du 5 juillet (donc le lendemain) a été retiré de l'ordre du jour par le maire en justifiant qu'il avait interrogé le Président de la CCTVV et celui de Département (entre la commission et le Conseil ?) qui lui avaient indiqué que le transfert de compétence pour l'eau et l'assainissement n'était pas pour maintenant. Une pirouette qui fait sourire ! La « manœuvre » a échoué et nous ne pouvons que nous en féliciter.

**Pour l'assainissement** même constat que les années précédentes : la porosité et la déformation du réseau entre la station et le parc Robert Guignard. Rappelons que l'étude a été réalisée en 2013 et qu'il suffit de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études. Très justement il a été constaté que ce problème a été amplifié par la recrudescence des crues dues aux apports anormaux de la ligne LGV. La porosité est aussi constatée pour les canalisations qui longent la Louine et La Jugeraie, affluents de la Manse. Dans ces cas le manchonnage pourrait répondre au problème. Là encore il faut établir un programme d'ensemble et définir des priorités.

Nous serons vigilants sur le compte rendu de cette commission et bien sûr lorsque les rapports seront soumis à l'approbation du Conseil municipal.